

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE  
NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART  
DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE**

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

**COMITÉ SYNDICAL**

**Délibération de la séance du  
mercredi 15 janvier 2020**

**Président :** M. Loïc Chabrier, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne

**Vice-Présidente :** Mme Myriam Picot, conseillère Métropole de Lyon

**Présents :** M. Loïc Chabrier, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne  
Mme Antoinette Butet-Vallias, conseillère municipale, Ville de Villeurbanne  
M. Jean Paul Chich, conseiller municipal, Ville de Villeurbanne

**Excusé(e)s :** Mme Myriam Picot, conseillère Métropole de Lyon, **donne pouvoir** à M. Loïc Chabrier  
M. Jean Wilfried Martin, conseiller Métropole de Lyon, **donne pouvoir** à M. Jean-Paul Chich  
Mme Anne Reveyrand, conseillère Métropole de Lyon, **donne pouvoir** à Mme Antoinette Butet-Vallias

**Absents :** Mme Sarah Sultan, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne  
M. Ikhlef Chikh, conseiller municipal, Ville de Villeurbanne  
M. Damien Berthilier, conseiller Métropole de Lyon

**Délibération n°2000 : Evolution quotité horaire – poste d'APEA IMS à temps non complet 30% vers APEA 40%**

Rapporteurs : **Mme Coralie Toussaint, responsable administrative et financière, ENMDAD**

**Délibération n°2000 – Evolution quotité horaire - poste d'APEA Intervenant en Milieu scolaire n°388 à temps non complet (30%) vers APEA 40%**

Mesdames, Messieurs,

Pour répondre aux besoins du Projet d'établissement et après avis du Comité Technique Partiaire exceptionnel faisant suite à la séance du 5 décembre 2019, il est proposé la transformation du poste n°388 d'Assistant Territorial d'Enseignant Artistique Principal 2<sup>ème</sup> classe – intervenant en milieu scolaire, à temps non complet (30% soit 6 heures de face à face pédagogique) vers un poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 40% (soit 8 heures de face à face pédagogique), avec effet au 1<sup>er</sup> février 2020.

Les crédits afférents seront prévus au budget 2020.

Après vote, le comité syndical approuve l'évolution de la quotité horaire du poste APEA Intervenant en Milieu scolaire à temps non complet 30% vers 40%.

**Annexes** : Ancienne et nouvelle fiches de poste.



**Loïc CHABRIER**  
**Président du Syndicat Mixte de Gestion**  
**Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique**

**Villeurbanne**

# FICHE DE POSTE

ville de vi||urbanne

## PROJET FICHE DE POSTE : ENSEIGNANT/ENSEIGNANTE – APEA (CATEGORIE B) – INTERVENANT EN MILIEU SCOLAIRE (TEMPS NON COMPLET 40% N°

CRÉÉE

MISE À JOUR

ACTUALISATION

LE 17/10/2019

CTP DU 05/12/2019

DIRECTION GENERALE

DIRECTION

DIRECTION SERVICE

DGA CULTURE JEUNESSE PROSPECTIVE

ENMDAD

POLE ENSEIGNEMENT

### MISSIONS

Sensibilisation musicale et artistique de jeunes publics hors les murs et à l'ENM

### ACTIVITÉS

- Conduite d'actions de sensibilisation, de découverte et d'initiation auprès de jeunes publics des écoles, des quartiers, etc. en lien avec les acteurs de terrain : projets scolaires, orchestres à l'école, etc.
- Conduite d'ateliers d'éveil musical et artistique, de découverte et d'initiation à l'ENM et hors les murs
- Accompagnement des élèves dans leurs choix de parcours artistique (orientation, conseils, liens avec les enseignants de l'ENM, les parents, etc.)
- Enseignement des éléments d'une expression artistique, de techniques et d'un répertoire aux jeunes publics
- Transmission aux enseignants des écoles d'éléments d'une pratique artistique et de répertoires appropriés aux projets menés en partenariat
- Médiation entre le milieu scolaire et les interlocuteurs de l'Éducation Nationale, les publics, les parents d'une part et l'ENM d'autre part.
- Mise en œuvre de pratiques collectives, de projets interclasses et de transversalités
- Formation à l'oralité, au codage, à l'invention, au mouvement (lien avec danse et théâtre)
- Préparation et suivi des réalisations publiques des élèves
- Participation à la concertation et à la recherche pédagogique dans l'école

### COMPÉTENCES

ANNEXE DELIB 2000 - FDP\_nouvelle\_APEA 40%\_IMS\_2019\_ENM.docx

Format d'enregistrement nom du fichier : FDP\_Cat\_nom-du-poste\_AAAA\_DIRserv.docx

- **Connaissances**

- Connaissances artistiques, culturelles et pédagogiques approfondies
- Connaissance des stades de développement de l'enfant et de l'adolescent
- Connaissance de la dimension sociale et culturelle des populations rencontrées
  
- Connaissance du tissu partenarial (culturel et social, associatif et institutionnel)  
Connaissance du milieu artistique et des réseaux
- Connaissance du cadre institutionnel de l'enseignement artistique
- Connaissance de la méthodologie de la conduite de projet
- Notions en communication

- **Savoir-faire**

- Posséder une ou plusieurs techniques instrumentales ou vocales en maintenant une pratique personnelle
- Concevoir des situations d'enseignement adaptées aux publics, contextes et aux projets  
Aptitude à la pédagogie de groupe et à l'aménagement des temps pédagogiques
- Aptitude à la création, la conception et à la mise en œuvre de projets, de partenariats
- Aptitude à construire des transversalités entre arts, esthétiques et disciplines
- Aptitude à œuvrer en direction de publics divers, notamment défavorisés
- Élaborer des outils pédagogiques (textes, supports audios, etc.).
- Susciter l'initiative, l'autonomie de l'élève et la réflexion.
- Former les élèves aux techniques et langages d'invention, développer leur créativité
- Préparer les élèves aux prestations publiques et aux techniques de scène.

- **Savoir être et attitudes requises**

- Aptitude à la concertation, au travail d'équipe, à la coordination
- Adaptation aux changements et aux diverses situations
- Être dans une dynamique d'ouverture, de recherche de nouveaux dispositifs et de curiosité culturelle.
- Force de proposition, d'innovation et de création
- Gérer des situations relationnelles complexes et/ou conflictuelles.

## **LIENS HIÉRARCHIQUES**

- Rattachement hiérarchique et fonctionnel au directeur

## **LIENS FONCTIONNELS**

- L'intervenant en milieu scolaire est rattaché fonctionnellement au directeur. Il est en lien fonctionnel avec l'équipe de direction, l'ensemble des personnels de l'école (enseignants, régisseurs, administratifs), les partenaires culturels et sociaux, l'Éducation Nationale et les enseignants et directeurs des écoles, les animateurs et directeurs des structures de quartiers (centres sociaux, etc.), les services de la Ville.

## **CONDITIONS D'EXERCICE DES MISSIONS**

- **Lieu de travail :**
  - Ecole Nationale de Musique Danse et Art Dramatique – 46 cours de la République 69100 Villeurbanne. Ecoles et structures de quartiers
- **Moyens spécifiques détenus**
  - Sans objet
- **Contraintes**
  - Horaires tardifs et week-ends (spectacles, stages etc.)
  -
- **Horaires de travail**
  - 8h00 de face à face pédagogique soit un temps non complet de 40%, annualisation des congés sur calendrier scolaire de l'Éducation Nationale  
Règlement particulier du temps de travail du service en date du 15/01/2014

## **CONDITIONS STATUTAIRES DU POSTE**

Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique

NBI pas de NBI

Régime indemnitaire : régime indemnitaire de base

# FICHE DE POSTE

## PROJET FICHE DE POSTE : ENSEIGNANT/ENSEIGNANTE – APEA (CATEGORIE B) – INTERVENANT EN MILIEU SCOLAIRE (TEMPS NON COMPLET 30% N°

CRÉÉE  
MISE À JOUR  
ACTUALISATION  
DIRECTION GENERALE  
DIRECTION  
DIRECTION SERVICE

LE 01/09/2017  
CTP DU 08/03/2018  
LE 23/03/2017  
DGA CULTURE JEUNESSE PROSPECTIVE  
ENMDAD

POLE ENSEIGNEMENT

### MISSIONS

Sensibilisation musicale et artistique de jeunes publics hors les murs et à l'ENM

### ACTIVITÉS

- Conduite d'actions de sensibilisation, de découverte et d'initiation auprès de jeunes publics des écoles, des quartiers, etc. en lien avec les acteurs de terrain : projets scolaires, orchestres à l'école, etc.
- Conduite d'ateliers d'éveil musical et artistique, de découverte et d'initiation à l'ENM et hors les murs
- Accompagnement des élèves dans leurs choix de parcours artistique (orientation, conseils, liens avec les enseignants de l'ENM, les parents, etc.)
- Enseignement des éléments d'une expression artistique, de techniques et d'un répertoire aux jeunes publics
- Transmission aux enseignants des écoles d'éléments d'une pratique artistique et de répertoires appropriés aux projets menés en partenariat
- Médiation entre le milieu scolaire et les interlocuteurs de l'Éducation Nationale, les publics, les parents d'une part et l'ENM d'autre part.
- Mise en œuvre de pratiques collectives, de projets interclasses et de transversalités
- Formation à l'oralité, au codage, à l'invention, au mouvement (lien avec danse et théâtre)
- Préparation et suivi des réalisations publiques des élèves
- Participation à la concertation et à la recherche pédagogique dans l'école

## **COMPÉTENCES**

---

- **Connaissances**

- Connaissances artistiques, culturelles et pédagogiques approfondies
- Connaissance des stades de développement de l'enfant et de l'adolescent
- Connaissance de la dimension sociale et culturelle des populations rencontrées
  
- Connaissance du tissu partenarial (culturel et social, associatif et institutionnel)  
Connaissance du milieu artistique et des réseaux
- Connaissance du cadre institutionnel de l'enseignement artistique
- Connaissance de la méthodologie de la conduite de projet
- Notions en communication

- **Savoir-faire**

- Posséder une ou plusieurs techniques instrumentales ou vocales en maintenant une pratique personnelle
- Concevoir des situations d'enseignement adaptées aux publics, contextes et aux projets  
Aptitude à la pédagogie de groupe et à l'aménagement des temps pédagogiques
- Aptitude à la création, la conception et à la mise en œuvre de projets, de partenariats
- Aptitude à construire des transversalités entre arts, esthétiques et disciplines
- Aptitude à œuvrer en direction de publics divers, notamment défavorisés
- Élaborer des outils pédagogiques (textes, supports audios, etc.).
- Susciter l'initiative, l'autonomie de l'élève et la réflexion.
- Former les élèves aux techniques et langages d'invention, développer leur créativité
- Préparer les élèves aux prestations publiques et aux techniques de scène.

- **Savoir être et attitudes requises**

- Aptitude à la concertation, au travail d'équipe, à la coordination
- Adaptation aux changements et aux diverses situations
- Être dans une dynamique d'ouverture, de recherche de nouveaux dispositifs et de curiosité culturelle.
- Force de proposition, d'innovation et de création
- Gérer des situations relationnelles complexes et/ou conflictuelles.

## **LIENS HIÉRARCHIQUES**

---

- Rattachement hiérarchique et fonctionnel au directeur

## **LIENS FONCTIONNELS**

---

- L'intervenant en milieu scolaire est rattaché fonctionnellement au directeur. Il est en lien fonctionnel avec l'équipe de direction, l'ensemble des personnels de l'école (enseignants, régisseurs, administratifs), les partenaires culturels et sociaux, l'Éducation Nationale et les enseignants et directeurs des écoles, les animateurs et directeurs des structures de quartiers (centres sociaux, etc.), les services de la Ville.

### **CONDITIONS D'EXERCICE DES MISSIONS**

- **Lieu de travail :**
  - Ecole Nationale de Musique Danse et Art Dramatique – 46 cours de la République 69100 Villeurbanne. Ecoles et structures de quartiers
- **Moyens spécifiques détenus**
  - Sans objet
- **Contraintes**
  - Horaires tardifs et week-ends (spectacles, stages etc.)
  -
- **Horaires de travail**
  - 6h00 de face à face pédagogique soit un temps non complet de 30%, annualisation des congés sur calendrier scolaire de l'Éducation Nationale  
Règlement particulier du temps de travail du service en date du *Indiquez la date du CCP du règlement*

### **CONDITIONS STATUTAIRES DU POSTE**

Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique

NBI pas de NBI

Régime indemnitaire : régime indemnitaire de base